

parce que nous admettons qu'il existe de bonnes raisons d'établir un autre laboratoire.

**M. Howard:** Mes observations seront plus modérées que l'année dernière parce que la situation qui régnait à Terre-Neuve a changé.

J'aurais quelques observations à faire à propos du comportement d'agents de la Gendarmerie royale du Canada qui ont enquêté sur l'entrée illégale, dit-on, de Chinois au Canada, ces dernières années, et à propos de la façon dont ils ont mené leur enquête. Je crois savoir qu'à Vancouver, vers la fin de mai, la Gendarmerie a exécuté 15 mandats de perquisition. J'ignore si ces mandats de perquisition visaient des particuliers ou des établissements. En tout cas, les gendarmes ont opéré des descentes aux domiciles et dans les établissements commerciaux de ces gens en alléguant qu'un complot était organisé en vue d'introduire des Chinois illégalement au Canada. Je crois savoir aussi que la Gendarmerie a saisi des documents qui, sans doute, n'avaient rien à voir avec ce complot, réel ou imaginaire.

Le commissaire Harvison est censé avoir dit que 11,000 Chinois sont entrés illégalement au Canada. Une telle déclaration fait suspecter le statut juridique de tous les groupes chinois établis au Canada, car aucune localité n'a été nommée en particulier. Je ne sais pas où en sont les choses aujourd'hui, mais plusieurs semaines après ces descentes de la Gendarmerie, on n'a pas encore dit si des accusations seraient portées ou si certains des documents saisis seraient rendus. La Gendarmerie royale a refusé de dire ce que sont devenus les documents saisis, et les gens chez qui ont eu lieu les perquisitions prennent l'allure de suspects.

A mon avis, certaines libertés fondamentales de l'individu entrent ici en jeu. La Gendarmerie aurait dû agir de façon plus judicieuse en cette affaire. Elle n'aurait pas dû faire tant de bruit au sujet de son activité. Comme résultat, il en rejailit du discrédit sur toute la collectivité chinoise du Canada. Après les descentes, on n'a pas dit que des accusations seraient portées.

En outre, on a prétendu, me dit-on,—et la nouvelle émanerait du bureau du commissaire, bien qu'elle ait pu être communiquée par des agents de la Gendarmerie,—que la police n'a pas l'intention de porter d'accusations contre tous les Chinois qui seraient entrés au Canada par la petite porte. Si on n'a pas l'intention de les traduire tous en justice, cela ressemblerait à de la discrimination dans le choix de ceux qui y seraient traduits, si tant est que ces gens soient venus au Canada illégalement.

Puis,—c'est le genre de diversion qu'on fait parfois pour embrouiller la question,—dans

le *Sun* de Vancouver du 8 janvier, il était dit que, d'après la Gendarmerie royale du Canada, des agents communistes avaient été amenés de la Chine au Canada dans cette affaire de complot. Il semble que la Gendarmerie royale du Canada soit prévenue en ce qui concerne la recherche des communistes poursuivant leur activité au Canada.

Un autre aspect de cette situation regrettable, c'est l'intervention malheureuse de la Gendarmerie royale dans ces descentes et la façon dont celles-ci ont été opérées. On a fait beaucoup de publicité autour de ces descentes, de sorte qu'elles ont jeté le doute et la suspicion sur chaque personne d'origine chinoise arrivée au Canada ces dernières années. Ces questions devraient être éclaircies immédiatement. Si des accusations sont portées, que ce soit fait le plus rapidement possible pour dissiper l'atmosphère de doute et de suspicion qui reste dans l'esprit de ces gens.

Cette situation a été encore aggravée à Prince-Rupert. J'ai reçu un télégramme de M. Bruce Brown, avocat de cette ville, qui me demandait de quel droit la Gendarmerie royale interrogeait les citoyens d'origine chinoise sur cette affaire. J'ai vérifié et j'ai découvert que les agents n'avaient aucun droit autre que le droit ordinaire d'un policier de poser des questions auxquelles les personnes ne sont pas obligées de répondre. On m'a dit que des conseils avaient été donnés en conséquence aux intéressés et qu'ils avaient refusé de répondre. Les agents ou les officiers de la Gendarmerie royale chargés de l'enquête à Prince-Rupert ne se rendaient pas chez un Chinois pour lui dire qu'ils avaient quelques questions à poser. Non; on demandait plutôt aux membres du groupe chinois de se présenter au poste de police, à l'hôtel de ville, pour répondre à certaines questions.

J'ai un exemplaire du questionnaire établi à cette fin. Il paraît que ce questionnaire a été établi dans certains bureaux régionaux et qu'il avait pour objet d'assurer que les agents bien formés n'oublieraient rien dans leur interrogatoire. Les renseignements qu'on demandait, sans dire pourquoi, portaient sur les nom et prénoms, le domicile, l'adresse d'affaire, la date et le lieu de naissance, l'occupation, les signes distinctifs, marques de naissance, tatouages, et ainsi de suite. Il est question de savoir si la personne parle bien ou difficilement l'anglais, à quelle date et en quel lieu elle est entrée au Canada, et sous quel nom. On demande si elle est citoyen canadien, le numéro du certificat et le nom porté dessus, le nom de son garant et les liens qui les unissent, son adresse. On veut savoir si l'individu a un passeport, le numéro du passeport, des détails sur sa femme ou ses femmes, ou sur le mari, sur les noms,